



Francfort le 03.02.2025

Procès-verbal du conseil d'école 2 – 3 février 2025

Parents d'élèves UPEA présents :

Martine Riss, Jean-Baptiste Steiner, Olivia Klaine, Hayat Mahir, Jérôme Attia, Catherine Liekmeier, Lucile Pineau, Nadine Courcou-Simonneau.

Personnel enseignant :

Mme Fischer – Mme Hutin – Mme Antin-Aubert – Mme Delcour – Mme Foisnet – Mme Klein – Mme Villiers-Moriamé – M. Charmillon – Mme Leduc – Mme Wagnitz – Mme Uhl – Mme Kirouani et Mme Moubarak pour la Vie scolaire.

Absences excusées : Mme Litzenburger – Mme Jungblut – Mme Balme – Mme Westerburg.

Tour de table et présentation générale de la séance.

1. Évolution des effectifs

Mme Hahner présente les effectifs en cours et à venir :

Elle souligne une augmentation des effectifs au primaire qui passent de 473 (reentrée sept) à 492 (Mars 2025) au retour des vacances d'hiver (quasiment l'équivalent d'une classe)

Profil d'enfants qui viennent principalement d'écoles internationales (~1/4 allophones)

Petite section	38 -> 40 +2
Moyenne section	32 -> 34 +2
Grande section	52 -> 56 +4
CP	74 -> 76 +2
CE1	65 ->65
CE2	76->80 +4
CM1	71 ->75 +4
CM2	65 ->66 +1

2. EBEP - Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers

M Charmillon, en tant qu'enseignant référent, présente les différents profils d'élèves à besoins particuliers, l'évolution de cet effectif au sein des classes primaires ainsi que les différents dispositifs d'accompagnement :

Le LFIVH s'assure d'être une école inclusive avec la mise en place de dispositifs pédagogiques aménagés.

A ce jour, 160 enfants sont concernés sur les 485 scolarisés, avec 14 personnels AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) soit environ la moitié des classes concernées - 12 AESH sont employées par des organismes en lien avec le Jugendamt et 2 par les parents directement.

Il existe différents plans d'accompagnement qui peuvent être mis en place :

- soit sur avis de l'équipe pédagogique avec les parents
- soit sur présentation d'un document médical venant d'un médecin ayant diagnostiqué et reconnu un trouble.

M. Charmillon présente ensuite les différents dispositifs nécessitant ou non des documents médicaux et paramédicaux :

PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé : ne contient pas d'information médicale, ce document liste les aménagements nécessaires à l'élève pour un accompagnement pédagogique particulier (temps supplémentaires, outils spécifiques...). Il est généralement mis en place en début d'année et finalisé en juin mais il peut être signé dans le courant de l'année. Un PAP est actif tout au long de l'année scolaire.

PPS Projet Personnel de Scolarisation : document qui présente et prévoit le projet de scolarisation pour un ou une élève en situation de handicap. Exemple : matériel adapté, orientation vers les enseignements spécialisés, adaptations mises en place, accompagnement par une aide humaine, etc.

Évaluation en amont et réévaluation chaque année avec l'équipe pédagogique, la directrice, l'enseignant référent de la MDPH (Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap). Lors de la réunion de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS), les aménagements à l'école sont notifiés dans un GEVASCO (Grille des évaluations scolaires).

PAI Projet d'Accueil Individualisé : document médical établi auprès de l'infirmière scolaire, souvent avec protocole d'urgence (maladie chronique avec prise de médicament, fort asthme, allergie...) c'est un document médical et non pédagogique. Il doit, néanmoins, être signé par l'enseignant concerné et la directrice. En dehors d'un PAI, le personnel d'une école n'a pas le droit de donner de médicaments.

PPRE Programme Personnalisé de Réussite Éducative : il s'agit d'un plan d'action individualisée qui peut être mis en place quand un enfant rencontre des difficultés ponctuelles risquant de le gêner dans ses apprentissages (pas sur document médical), en cas de difficulté pédagogique temporaire, une sorte de pré-PAP si plus long terme.

PPRE-EIP : diagnostiqué à haut potentiel (QI > 115, HPI), compensation possible de la pédagogie.

Environ 30 enfants, avec troubles diagnostiqués et pris en charge aujourd'hui dans l'école, en Cycle 2 et Cycle 3.

AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) : financé par les parents ou les autorités allemandes. Processus d'enregistrement long. Collaboration avec le Jugendamt (définition de l'enveloppe et décision si attribution d'une aide humaine, c'est-à-dire AESH) après un long diagnostic avec l'enfant. 1 fois par an, la situation doit être évaluée (réévaluation de la pertinence du rôle de l'AESH au quotidien pour l'enfant).

Point sur FLSCO (Mme Grandjean enseignante de français comme langue de scolarisation) : 35% des élèves du Cycle 1 sont concernés, mais en Cycle 2 et 3 ce sont principalement pour les nouveaux arrivants et allophones.

Conséquences pour l'école :

- Plus inclusive
- Classes hétérogènes avec beaucoup de dispositifs pédagogiques. Aménagés et beaucoup d'organisation. Une classe lambda a près de 30% de besoins particuliers.
- L'école propose d'organiser des formations ou d'inscrire les enseignants aux formations, l'association Dys organise aussi parfois des événements auprès des professeurs.
- Echange de pratiques entre enseignants
- 3 Orthophonistes et 1 Ergothérapeute viennent régulièrement travailler au LFIVH
- Rôle de l'équipe pédagogique qui notifie les parents si elle pense qu'un diagnostic de l'enfant est nécessaire.

3. Questions des parents

3.1) Est-il envisageable que les profs d'allemand dans les sections bilingues soient des locuteurs natifs ?

La grande majorité des enseignants du LFIVH de langue allemande sont allemands. Mais tous, natifs ou pas, ont une grande maîtrise de la communication, à la fois orale et écrite et les compétences requises pour exercer l'enseignement de la/les langues enseignées. À noter qu'au niveau secondaire certains

professeurs non natifs exercent en ABIBAC avec un taux de réussite à l'examen plus qu'excellent. De plus, il est très difficile de trouver des enseignants en ce moment en France et en Allemagne. Enfin l'emploi du temps joue également un rôle dans l'attribution des classes (nombres d'heures attribuées selon le contrat de travail).

3.2) Un article du règlement intérieur du LFIVH impose aux parents d'accompagner leur enfant jusque devant la classe lors de leur réintégration après une absence. Pouvez-vous clarifier motivations derrière cette obligation ?

A la grande différence des gymnasiums allemands, au LFIVH se côtoient des enfants de maternelle et des adolescents/jeunes adultes du lycée. Cela peut être une situation à risque (différence de gabarit exemple 6 ans contre 17 ans pouvant donner lieu à un accident). A noter que les élèves de primaire sont toujours à deux quand ils se déplacent seuls dans l'établissement s'ils ont besoin de se rendre à l'infirmierie par exemple.

Lorsqu'un enfant revient en classe entre deux cours il est alors question de « passation de responsabilité » entre les parents et le LFIVH.

Aussi, si ce même enfant est un élève de primaire et qu'il arrive seul, il sera annoncé par la loge à l'enseignant avant d'être envoyé en classe. Il ne sera pas refusé puisque l'enseignant est averti de sa venue en classe. Cet échange d'information entre la loge et l'enseignant permet de s'assurer que l'enfant regagne sa classe.

3.3) L'école proposera-t-elle des activités extrascolaires supplémentaires l'année prochaine ?

Selon proposition des enseignants (déjà plusieurs activités proposées : 2 chorales, club tricot, AS primaire, club jardin, podcasts en anglais...). L'école n'a à ce jour refusé aucune des propositions d'activités faites par les enseignants.

3.4) Est-ce qu'une demande de reconnaissance de la maternelle du LFIVH en tant que Kindergarten est en cours ?

Le LFIVH n'est pas et ne deviendra pas une Kita allemande mais restera bien une maternelle. L'école a commencé à approcher le Land de la Hesse pour être reconnu comme établissement accueillant des enfants de moins de 6 ans.

3.5) Est-ce que des heures APC pour l'allemand en groupe 3 (classe bilingue) seraient envisageables ?

Les APC sont proposés par les enseignants avec contrat français. Cela fait partie de leur temps de travail. Les enseignants avec des contrats locaux n'ont pas d'heure pour ces activités. Ce point sera néanmoins abordé lors du conseil du cycle allemand. Les APC ne sont pas uniquement pour du soutien scolaire mais également pour apporter aux élèves un accompagnement différencié autour de petits projets par exemple.

3.6) Le poids des cartables en primaire est une préoccupation pour les parents. Quelles sont les mesures mises en place par l'école pour réduire le poids des cartables ?

Les enfants (et leurs parents) peuvent s'assurer de n'avoir que les affaires nécessaires pour la journée. Les enseignants soulignent qu'ils retrouvent souvent du matériel extrascolaire dans les cartables (plusieurs raquettes de ping pong parfois, 3 trousse au lieu d'une...).

Les enfants peuvent également utiliser la case disponible sous leur bureau en classe pour y laisser des trousse par exemple ou autre matériel non utilisé à la maison. Ils peuvent également arriver avec des gourdes vides à l'école et les remplir sur place.

3.7) Pourquoi n'y a-t-il pas de rencontre virtuelle ou présentielle parents / profs ?

Le point « rendez-vous parent-enseignant » sera vu en interne dans le prochain conseil des maîtres. Si des parents souhaitent un entretien avec l'enseignant, ils peuvent en faire la demande auprès de l'enseignant.

3.8) A quelle date les bulletins trimestriels seront disponibles ?

Ils sont disponibles depuis le 06 février 2025.

Point positif soulevé par les parents d'élèves : aucune question de la part de parents sur les absences des enseignants. Malgré la situation parfois tendue (recrudescence de la grippe), nous tenions à remercier la direction ainsi que les professeurs pour leur engagement. Tous les enfants ont toujours eu un enseignant face à eux pendant les heures d'enseignement depuis le début de l'année.